

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 15 septembre 2011

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3758-2011, Phase 3.

Cause annuelle de *Gazifère inc.* : Phase 3 – Cause tarifaire 2012.

Demande de renseignement no.2 à *Gazifère inc.* par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à *Gazifère inc.* de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3758-2011, PHASE 3

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À GAZIFÈRE INC.

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

1. BUDGET 2012 DU PGEÉ - PIÈCE B-0088, GI-29, DOCUMENT 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0090, GI-29, Document 2, page 1, et pièce B-0088, GI-29, document 1, pages 47 et 48.

Demandes :

a) Au 30 juin 2011, les programmes suivants du secteur résidentiel n'ont pas de participants :

- Récupérateur de chaleur des eaux de douche;
- Chaudière à efficacité supérieure volet location;
- Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitations et organisme à vocation sociocommunautaire;
- Récupérateur de chaleur des eaux de douche-Coop.

Cependant, pour ces programmes, le PGEÉ 2012 prévoit un certain nombre de participants :

- Récupérateur de chaleur des eaux de douche-10 participants prévus;
- Chaudière à efficacité supérieure -15 participants prévus;
- Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitations et organisme à vocation sociocommunautaire-5 participants prévus;
- Récupérateur de chaleur des eaux de douche-Coop 5 participants prévus.

Veillez expliquer les raisons de votre optimisme pour chacun de ces programmes du secteur résidentiel.

b) Au 30 juin 2011, les programmes suivants du secteur commercial et institutionnel n'ont pas de participants :

- Chaudière à efficacité intermédiaire (volet location);
- Chauffe-eau à efficacité intermédiaire (volet location);
- Chauffe-eau à condensation (volets location et achat);
- Unité de chauffage à l'infrarouge

Cependant, pour ces programmes, le PGEÉ 2012 prévoit un certain nombre de participants :

- Chaudière à efficacité intermédiaire - 9 participants prévus;
- Chauffe-eau à efficacité intermédiaire- 5 participants prévus;
- Chauffe-eau à condensation- 6 participants prévus;
- Unité de chauffage à l'infrarouge- 3 participants prévus.

Veillez expliquer les raisons de votre optimisme pour chacun de ces programmes du secteur commercial et institutionnel.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0088, GI-29, document 1, page 13, section 4.7 : Intégration d'un taux d'effritement de 15 % dans les prévisions pour tous les volets du programme « Thermostat programmable ».

Demande :

a) Veuillez expliquer comment le taux d'effritement affecte les gains énergétiques qui ne dépendent pas de l'abaissement de la température-seuil du thermostat, c'est à dire, le gain qui résulte de la précision amenée par un thermostat électronique? Nous notons que, dans le dossier R-3473-2001, Pièce HQD-2, Document 5, page 5, lignes 21 à 26, Hydro-Québec Distribution évaluait à environ 20 % les gains énergétiques provenant de la baisse des températures (9 sur 43).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0088, GI-29, Document 1, pages 22 à 24 Section 7, Analyse de sensibilité du TCTR par rapport aux coûts évités.

Demande :

a) Gazifère propose de ne pas trop réagir au fait que certains de ses programmes présentent un TCTR négatif. Est-ce que Gazifère se réfère pour soutenir cette position à des prévisions à long terme du prix du gaz naturel qui seraient à la hausse par rapport aux prix courants?

2 NOUVEAUX OUTILS POUR ESTIMER EN TEMPS OPPORTUN LE GAZ NON FACTURÉ - PIÈCE B-0081, GI-26, DOCUMENT 6,

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4

Référence : GAZIFÈRE INC., Dossier R-3758-2011, Phase 3, Pièce B-0081, GI-26, Document 6, page 2, Rapport sur le développement de nouveaux outils pour estimer en temps opportun le gaz non facturé.

Demandes :

a) Est-ce que les degrés-jours considérés dans votre modèle ont le même poids énergétique sans égard au mois où ils sont comptés, par exemple, 22 degrés-jours en mars ont-ils le même impact qu'en janvier ? D'autres variables climatiques sont-elles considérées (vitesse du vent, ennuagement, précipitations) dans le calcul des ventes non facturées ?

b) Est-ce que ce calcul des ventes non facturées s'applique à l'ensemble de la clientèle de Gazifère ? Veuillez expliquer.
